

Livret d'accueil

Petite section

École primaire publique
5 route du bourg 24430 COURSAC
06 16 07 76 88 (privilégier les SMS)
ce.0241310U@ac-bordeaux.fr



Sommaire

Sommaire.....	1
Sommaire détaillé.....	2
Bienvenue à l'école maternelle !.....	4
Portes-ouvertes.....	5
Déroulement de la rentrée.....	5
Demande d'aménagement du temps scolaire.....	5
Informations concernant l'école.....	6
Le programme de l'école maternelle.....	7
Informations concernant les temps périscolaires (commune de Coursac).....	8
Autres informations.....	9
Conseils pour une première rentrée réussie.....	10

Sommaire détaillé

Sommaire.....	2
Bienvenue à l'école maternelle !.....	3
Portes-ouvertes.....	4
Déroulement de la rentrée.....	4
Demande d'aménagement du temps scolaire.....	4
Informations concernant l'école.....	5
Les horaires de l'école.....	5
L'assurance scolaire.....	5
Le goûter.....	5
Les enfants malades.....	5
Assiduité scolaire.....	5
Le programme de l'école maternelle.....	6
Informations concernant les temps périscolaires (commune de Coursac).....	7
Le restaurant scolaire et la pause méridienne.....	7
L'accueil périscolaire : les garderies du matin et du soir.....	7
Le transport scolaire.....	7
Autres informations.....	8
La coopérative scolaire "USEP Course à quoi ?".....	8
L'association des parents d'élèves "La Récréation".....	8
Les représentants.es de parents d'élèves élus.....	8
Participation à la vie de l'école.....	8
Le parking de l'école.....	8
Conseils pour une première rentrée réussie.....	9
Les jours précédant la rentrée.....	9
Le jour J et les jours suivants.....	9
Le sommeil est essentiel au développement de l'enfant.....	10
Les écrans et le développement de l'enfant.....	10

Bienvenue à l'école maternelle !

Toute l'équipe de l'école est heureuse d'accueillir votre enfant.

Ce livret est là pour vous donner les premières informations dont vous pourriez avoir besoin.

Rien ne remplace cependant le contact direct, alors si vous vous posez des questions, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec nous.

Votre enfant va vivre sa première rentrée à l'école et c'est pour lui.elle, et pour vous, une grande aventure ! Pour l'aider à grandir, nous avons besoin d'avancer main dans la main : vous, les parents et nous, l'équipe éducative.

Ce petit guide, conçu à votre intention, vous apportera les premières informations sur notre école et son fonctionnement.



Portes-ouvertes

Une rencontre « portes ouvertes » avec votre enfant vous sera proposée le mardi 16 juin 2026 :

- de 16h30 à 17h30
- OU
- de 17h30 à 18h30

Votre enfant et vous-même pourrez découvrir les locaux et nous échangerons sur le fonctionnement de l'école et des deux classes susceptibles de l'accueillir. Nous répondrons à vos questions. Vous rencontrerez les enseignants.es de PS et les ATSEM.

Vous pourrez également rencontrer une directrice du centre de loisirs et du périscolaire ainsi que l'adjointe au maire déléguée à l'enfance. En effet, sur sa « journée d'école », votre enfant pourra fréquenter des temps, organisés et sous la responsabilité de 2 entités différentes : l'Education nationale et la Commune de Coursac.

Le jour des portes-ouvertes nous vous demandons de venir impérativement avec les documents suivants :

- la photocopie des vaccinations (si elle n'a pas été déjà transmise à la mairie)
- 2 photos au format photo d'identité.

Si vous ne pouvez pas vous libérer sur la soirée « portes-ouvertes », merci d'envoyer un mail à la directrice pour convenir d'un temps d'échange et de découverte des locaux, mais ce temps sera plus succinct. Nous vous conseillons vivement de venir aux portes-ouvertes.

Déroulement de la rentrée

La rentrée des PS se fera de manière échelonnée afin de réussir au mieux le premier jour scolaire de votre enfant. Nous vous expliquerons l'organisation pendant ce moment d'échange.

En effet, le début de la première année de scolarisation peut être un passage délicat pour les futurs.es élèves de PS surtout pour ceux.celles qui n'ont jamais quitté leur maman, leur papa, leur cocon familial.

Demande d'aménagement du temps scolaire

La rentrée peut donc être progressive et adaptée en fonction des enfants sur la première, voire la deuxième période en partenariat avec les familles. Vous pourrez, si vous le souhaitez, remplir une demande d'aménagement du temps scolaire pour garder votre enfant à la sieste chez vous jusqu'à ses trois ans ou dans un cas particulier.

Informations concernant l'école

Les horaires de l'école

Accueil des enfants le matin en classe : 8h35 à 8h45

Horaires de l'école :

Lundis, mardis, jeudis et vendredis : 8h45 à 12h00 et 13h45 à 16h30

Les portes de l'école sont fermées à 8h45 et à 13h45.

Respectez les horaires pour ne pas perturber ni la classe de votre enfant ni les autres.

L'assurance scolaire

L'assurance scolaire couvre votre enfant en cas d'accident, qu'il en soit victime ou responsable. Elle comprend généralement :

- la responsabilité civile (dommages causés)
- l'individuelle accident (dommages subis seul ou sans tiers identifié)

Elle n'est pas obligatoire pour les activités scolaires obligatoires (temps de classe) mais elle est indispensable pour participer aux sorties et activités facultatives.

Une attestation d'assurance vous sera demandée en début d'année.

Le goûter

Votre enfant n'a pas l'autorisation d'apporter un goûter à l'école.

Le restaurant scolaire fournit à tous les élèves de maternelle une petite collation sur le temps de la récréation du matin (bout de pain ou de pain de mie en règle générale).

Les enfants malades

Les enfants malades n'ont pas leur place à l'école, ils seront bien mieux chez eux. En effet, nous n'avons ni médecin ni infirmière, ni autorisation pour donner des médicaments, nous ne pourrions donc pas les soulager.

En cas d'absence de votre enfant pour maladie, vous devez prévenir l'enseignant.e ou la directrice de l'école en envoyant un mail (à privilégier) ou en envoyant un SMS et en dernier recours en appelant. Dès le retour de l'enfant à l'école, il faudra marquer un mot dans le cahier de liaison qui vous sera donné le jour de la rentrée.

Si votre enfant est porteur.se d'une maladie chronique, merci de contacter la directrice de l'école avant la rentrée pour établir un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). C'est l'unique cas où les enseignants.es et le personnel communal pourront administrer un médicament d'urgence.

Toute maladie contagieuse doit être signalée à la direction.

Assiduité scolaire

Après admission par la directrice, la fréquentation régulière de l'école est obligatoire ; les parents sont tenus de veiller au respect de l'assiduité scolaire de leur enfant.

De plus, une présence régulière à l'école aide votre enfant à trouver ses repères, à progresser et à participer pleinement à la vie de la classe et de l'école.

Le programme de l'école maternelle

L'école maternelle a pour finalité d'aider chaque enfant, selon des démarches adaptées, à devenir autonome et à s'approprier des connaissances et des compétences afin de réussir au cours préparatoire les apprentissages fondamentaux.

Une école qui s'adapte aux jeunes enfants :

- Accueillir les parents et les enfants dans le respect mutuel de chacun
- Accompagner les transitions vécues par les enfants
- Tenir compte du développement de l'enfant
- Pratiquer une évaluation positive.

Une école qui organise des modalités spécifiques d'apprentissage :

- Apprendre en jouant
- Apprendre en réfléchissant et en résolvant des problèmes
- Apprendre en s'exerçant
- Apprendre en se remémorant et en mémorisant.

Une école où les enfants vont apprendre ensemble et vivre ensemble :

- Comprendre la fonction de l'école
- Se construire comme une personne singulière au sein d'un groupe.

L'école maternelle laisse à chaque enfant le temps de s'accoutumer, d'observer, d'imiter, d'exécuter, de chercher, d'essayer, en évitant que son intérêt ne s'étiolle ou qu'il ne se fatigue.

Elle stimule son langage, son désir d'apprendre et multiplie les occasions de diversifier ses expériences et d'enrichir sa compréhension.

Elle s'appuie sur le besoin d'agir, sur le plaisir du jeu, sur la curiosité et la propension naturelle à prendre modèle sur l'adulte et les autres, sur la satisfaction d'avoir dépassé des difficultés et de réussir.

Les activités proposées à l'école maternelle offrent de multiples occasions d'expériences sensorielles et motrices en totale sécurité. L'organisation du temps respecte les besoins et les rythmes biologiques des enfants tout en permettant le bon déroulement des activités et en facilitant leur articulation ; plus souple avec les plus petits, la gestion du temps devient plus rigoureuse quand les enfants grandissent.

L'école maternelle a aussi un rôle essentiel dans le repérage et la prévention des difficultés, en particulier pour les troubles spécifiques du langage.

Au cours de son cursus maternelle, votre enfant aura un cahier de suivi afin de valider les compétences tout au long de son cursus de la petite section à la grande section dans le respect du rythme d'apprentissage de votre enfant.

Informations concernant les temps périscolaires (commune de Coursac)

Le restaurant scolaire et la pause méridienne

La restauration scolaire est organisée par la municipalité.

Les repas sont confectionnés sur place à partir de produits frais le plus possible. Les personnels communaux assurent la restauration de tous les élèves de l'école en deux services. Les PS déjeunent à 12h00 au premier service.

Le menu est consultable sur le site internet de la mairie de Coursac et il est affiché au panneau d'affichage à l'entrée de l'école.

Les enfants avec un PAI (voir page 4) alimentaire doivent contacter la mairie le plus rapidement possible.

Il est demandé à chaque famille de fournir **2 serviettes en tissu marquées au nom de l'enfant**. Lavées chaque semaine par le personnel municipal, elles sont utilisées sur toute la scolarité du primaire et restituées au départ de l'enfant.

L'accueil des élèves sur la pause méridienne est géré par la mairie. Pour les PS : les ATSEM et des animateurs de l'accueil de loisirs assurent la surveillance et le début de la sieste.

Pour toute demande supplémentaire relative à ce service, merci de contacter la mairie au 05 53 54 61 61 (adjointe au maire en charge de l'école et de l'ALSH : Mme Fabienne MARCHAIS).

L'accueil périscolaire : les garderies du matin et du soir

L'accueil périscolaire est géré par la municipalité.

Ouverture de 7h00 à 8h35 et de 16h30 à 18h50. Des animateurs assurent le trajet des enfants entre l'accueil de loisirs et l'école. Une communication étroite se fait chaque jour avec les enseignants pour le passage d'information. Un goûter est servi aux enfants restant au périscolaire du soir.

Le centre de loisirs est également ouvert les mercredis et les petites et grandes vacances.

Pour toute demande relative à ce service, merci de contacter une des directrices du centre de loisirs, Mme Marine Rodriguez Almeida ou Mme Charlène Le Roux au 05 53 03 22 10.

Le transport scolaire

Un circuit de bus sur la commune assure le transport des enfants entre domicile et école. Inscription obligatoire, nombre de places limité. Se renseigner à la mairie au 05 53 54 61 61.

Autres informations

La coopérative scolaire “USEP Course à quoi ?”

L'association de la coopérative scolaire permet de financer des projets et activités pour les élèves : sorties, ateliers, matériel pédagogique, fêtes de l'école...

Elle est alimentée par :

- Les participations volontaires des familles,
- Les actions menées dans l'école (ventes, événements...)

L'association des parents d'élèves “La Récréation”

L'association œuvre pour tous les enfants scolarisés sur l'école en organisant des ventes diverses et variées ainsi qu'en vous proposant des actions tout au long de l'année scolaire. Il s'agit d'une association de parents volontaires et bénévoles.

Adresse mail : larecreation24@gmail.com

Les représentants.es de parents d'élèves élus

Ils.elles participent au conseil d'école où ils.elles représentent l'ensemble des parents d'élèves.

Chaque année, début octobre, des élections organisées par l'éducation nationale ont lieu par correspondance pour élire les 20 représentants.es des parents d'élèves.

N'hésitez pas à vous présenter, c'est l'occasion de participer à la vie de l'école et de faire connaître les préoccupations et avis de l'ensemble des parents d'élèves.

Participation à la vie de l'école

Tout au long de l'année, les enseignants.es pourront avoir besoin de parents accompagnateurs pour aider à l'encadrement de sorties, ou d'activités particulières liées aux projets de la classe ou de l'école.

Le parking de l'école

L'école bénéficie d'un grand parking comprenant beaucoup de places de stationnement. Pour des raisons de sécurité et de civisme, il est demandé aux familles de ne pas se garer sur la zone réservée au bus (il ne s'agit pas d'un arrêt minute !) et de réserver la place PMR (personne à mobilité réduite) aux seules personnes autorisées. Il est aussi demandé de ne pas se garer sur les trottoirs. En effet, tout véhicule sur un trottoir empêche la circulation des poussettes, des personnes à mobilité réduite et oblige les écoliers.es à se déplacer sur la route.

Conseils pour une première rentrée réussie

Pour venir à l'école, votre enfant doit être prêt.e pour la vie en collectivité, c'est-à-dire être préparé.e à la séparation avec ses parents, être prêt.e psychologiquement et, si possible, être propre (ou continent.e).

Les jours précédant la rentrée

La première rentrée est un moment important de la vie de votre enfant. Il est essentiel de lui en parler pour :

- lui donner une image positive de l'école
- lui expliquer où il.elle va aller et qui il.elle va rencontrer
- préparer la séparation en le.la sécurisant.

Préparez ensemble son sac : y écrire son prénom, y glisser des vêtements de rechange ainsi que le doudou si nécessaire (y noter son prénom), prévoir le matériel demandé sur la liste de rentrée.

Le jour J et les jours suivants

Maman, papa, mamie, papy ou nounou (si la présence parentale est vraiment impossible), prenez le temps ce jour-là d'accompagner votre enfant dans la classe. Mais ne vous attardez pas trop : la séparation pourrait être alors plus difficile.

Avant de le.la quitter, dites-lui ce que vous allez faire et précisez-lui qui viendra le.la chercher à la sortie des classes ou au centre de loisirs.

Acceptez ses chagrins, ses craintes et ne montrez pas votre éventuelle angoisse. N'oubliez pas le « doudou », lien avec la maison !

Soyez à l'heure à la sortie, larmes et angoisses seront ainsi évitées.

Un cahier de liaison vous sera distribué avec d'autres informations pratiques utiles dès la rentrée.

Une réunion de rentrée avec l'enseignant.e de votre enfant est prévue rapidement après la rentrée pour vous expliquer le fonctionnement de la classe et les attendus de l'année scolaire.

Le sommeil est essentiel au développement de l'enfant

Le sommeil est un besoin fondamental de l'enfant. Il lui assure un bon développement physique, psychique et cognitif.

Dormir suffisamment permet à votre enfant :

- de bien se développer sur le plan physique,
- d'être en forme pendant la journée,
- de renforcer ses apprentissages, ses capacités de mémorisation ; de se concentrer davantage et plus longtemps,
- de mieux gérer ses émotions.

Pendant qu'il.elle dort, votre enfant consolide tout ce qu'il.elle a appris dans la journée.

Pour s'endormir dans de bonnes conditions, les rituels calmes et rassurants sont importants (chanson, histoire lue ou racontée), ainsi qu'une heure de coucher régulière.

Les écrans et le développement de l'enfant

Les écrans peuvent perturber le développement de votre enfant.

Voici quelques points de repère :

3 - 6 - 9 - 12, des écrans adaptés à chaque âge

Avant 3 ans

Jouer avec votre enfant est la meilleure façon de favoriser son développement.

Je préfère les histoires lues ensemble, les comptines et les jeux partagés aux écrans.

La télévision allumée nuit aux apprentissages de votre enfant même s'il ne la regarde pas.

Jamais de télé dans la chambre.

Les outils numériques, c'est toujours accompagné, pour le seul plaisir de jouer ensemble.

De 3 à 6 ans

Je fixe des règles claires sur les temps d'écran.

Je respecte les âges indiqués pour les programmes.

La tablette, la télévision et l'ordinateur, c'est dans le salon, pas dans la chambre.

J'interdis les outils numériques pendant le repas et avant le sommeil. Je ne les utilise jamais pour calmer mon enfant.

Jouer à plusieurs, c'est mieux que seul.

De 6 à 9 ans

Je fixe des règles claires sur le temps d'écrans, et je parle avec lui de ce qu'il y voit et fait.

La tablette, la télévision et l'ordinateur, c'est dans le salon, pas dans la chambre.

Je paramètre la console de jeux.

Je parle du droit à l'intimité, du droit à l'image, et des 3 principes d'Internet :

- 1) Tout ce que l'on y met peut tomber dans le domaine public ;
- 2) Tout ce que l'on y met y restera éternellement ;
- 3) Il ne faut pas croire tout ce que l'on y trouve.

De 9 à 12 ans

Je détermine avec mon enfant l'âge à partir duquel il aura son téléphone mobile.

Il a le droit d'aller sur Internet, je décide si c'est seul ou accompagné.

Je décide avec lui du temps qu'il consacre aux différents écrans.

Je parle avec lui de ce qu'il y voit et fait.

Je lui rappelle les 3 principes d'Internet.

Après 12 ans

Mon enfant « surfe » seul sur la toile, mais je fixe avec lui des horaires à respecter.

Nous parlons ensemble du téléchargement, des plagiat, de la pornographie et du harcèlement.

La nuit, nous coupons le WIFI et nous éteignons les mobiles.

Je refuse d'être son « ami » sur les réseaux sociaux.

Ils peuvent changer !

Même si vos enfants font tout pour vous convaincre qu'il est inutile d'essayer de les faire changer, ils ont beaucoup plus de souplesse que vous ne le pensez. N'hésitez pas à modifier les règles, à condition qu'elles soient claires et que vous laissiez à vos enfants un peu de temps pour s'y adapter.

À tout âge, choisissons ensemble les programmes, limitons le temps d'écran, invitons les enfants à parler de ce qu'ils ont vu ou fait, encourageons leurs créations.

C'est tous ensemble que nous modifierons notre relation aux écrans. Rejoignez nous sur <http://3-6-9-12.org>



À très bientôt à l'école !

